

REUNION
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LONGNY AU PERCHE
DU 05 juin 2014

Date de convocation : 28 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le Cinq juin à vingt heures, le Conseil de Communauté du Pays de LONGNY AU PERCHE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la Commune de Moulicent sous la présidence de Monsieur André GRUDÉ.

Présents : Mesdames et Messieurs GRUDÉ, BAILLIF, ORY, VIANDIER, ROYER-BERGER, BLOTTIERE, HERLEDAN, FORESTIER, DUJARDIN, LALAOUNIS, LÉPY LECARPENTIER, EDOU, MARTIN, ENCELIN, MAHEUX, VAUGON, VIEILLEROBE, BRAULT, LESSIEU, PIEUSSERGUES, NAEL, BOULAY, COUDRAY, SOUTIF, et VIRLOUVET ;

Absents excusés : Monsieur MICHEL-FLANDIN a donné pouvoir à Monsieur FORESTIER
Monsieur LAUNAY a donné pouvoir à Madame ENCELIN

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut délibérer.

Conformément au code des Collectivités Territoriales, Monsieur COUDRAY a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance, il remercie les présents, fait part des excuses des absents et donne lecture du procès – verbal de la réunion précédente. Monsieur BAILLIF et Madame ENCELIN indique que lors de l'établissement du compte rendu, il y a eu erreur de personne nommée pour représenter notre collectivité au sein du bureau du SMIRTOM. Monsieur le Président indique que suite à plusieurs demandes du SMIRTOM, Monsieur MINEUR qui avait été nommé n'est plus dans les membres délégués au SMIRTOM. Il indique que lors de la prochaine réunion de la communauté de Communes si Monsieur MINEUR peut être élu au bureau, la demande sera faite et Madame LALAOUNIS est prête à donner sa démission. Sans autre observation, le compte rendu est adopté par VINGT SIX (26) VOIX POUR et DEUX (2) ABSTENTIONS (Madame ENCELIN en son nom et au nom de Monsieur LAUNAY (pouvoir) et on passe à l'ordre du jour.

Madame ENCELIN demande à Monsieur le Président s'il est possible de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour notifié sur les convocations, et demande que le point sur le Budget 2014 soit mis en première position, ce qui est accepté par l'ensemble du Conseil

Point sur le Budget 2014

Finances et travaux

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BAILLIF, Vice – Président aux Finances qui présente les Budgets Primitifs du Budget Principal et des Budgets annexes.

L'ensemble du Budget Primitif 2014 investissement du budget principal et des budgets annexes est lu au Conseil puisque celui-ci a été voté par le précédent conseil.

Les travaux en cours affectés au Budget principal ou aux budgets annexes sont récapitulés.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sandrine HAUTREUX, Technicienne au SPANC qui présente le rapport sur le prix et la qualité du service (suivant l'article L.2224-5 du CGCT pour l'année 2013.

Ce rapport précise les indicateurs applicables en assainissement non collectif. Dans sa partie 1, présentation générale du service : Territoire comprenant 13 communes avec un zonage approuvé par délibération en 2000. 9 communes disposent d'un système de collecte collectif des eaux usées, mais aucune ne dispose d'un système collectif étendu à l'ensemble de son territoire. Par conséquent, le SPANC intervient sur l'ensemble des communes. L'estimation de la population desservie est de 2 281 habitants. Les prestations assurées dans le cadre du service comprennent les vérifications de conception et d'implantation, de la réalisation des travaux et du bon fonctionnement de la filière assainissement. Le SPANC est en régie et répond au cadre réglementaire avec une mise en œuvre avec des éléments obligatoires et facultatifs. Au 31 décembre 2013, l'indicateur D 302.0 est de 100.

Madame HAUTREUX indique et donne les statistiques pour l'année 2013 par commune et par année pour l'antériorité à compter de 2003. Le nombre d'installations jugées conformes depuis la création du SPANC (765) et le nombre d'installations contrôlées depuis la création du SPANC (1891) comprenant (Neuf + diagnostic + diagnostic vente) soit un total de 40,4%.

En partie 2, elle précise la tarification et recettes du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **AGRÉE** le rapport sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement non collectif 2013

Commission des Investissements : Election des membres

Monsieur le Président indique que notre collectivité a recours pour ses marchés de la procédure MAPA. Lors d'un prochain conseil une délibération concernant la procédure MAPA sera soumise au vote du Conseil après avoir des membres du bureau.

Monsieur le Président propose une commission de cinq membres, composée du Président de la Communauté de Communes, du Vice – Président chargé des travaux, du Vice – Président chargé des Finances et deux autres membres.

Sur la demande de Monsieur le Président de candidater à cette commission, trois personnes sont intéressées.

Après délibération, le Conseil Communautaire

- **PROPOSE** à l'unanimité un vote à main levée.
- **PROCÈDE** à l'élection de deux membres titulaires

1^{ère} candidate : Madame ENCELIN – VINGT HUIT (28) VOIX POUR (élue)

2^{ème} candidat : Monsieur LÉPY – VINT ET UNE (21) VOIX POUR – SEPT (7) VOIX CONTRE (élu)

3^{ème} candidat : Monsieur FORESTIER - SEPT (7) VOIX POUR – VINT ET UNE (21) VOIX CONTRE (non élu)

- **ELIT**, à l'unanimité deux membres suppléants
Suppléant de Madame ENCELIN : Monsieur FORESTIER Eric
Suppléant de Monsieur LÉPY : Monsieur BLOTTIERE Philippe

- **INDIQUE** que la commission des investissements est composée de :
Monsieur André GRUDÉ, Président
Monsieur Gilles ORY, membre titulaire
Monsieur Christian BAILLIF, membre titulaire
Madame Elyane ENCELIN, membre titulaire – Monsieur Eric FORESTIER, membre suppléant
Monsieur Claude LÉPY, membre titulaire – Monsieur Philippe BLOTTIERE, membre suppléant

Aire sécurisée Neuilly sur Eure : Devis COLAS

Monsieur le Président indique que les abords de l'aire ont été abîmés lors des travaux et qu'il y a lieu de réimplanter de la pelouse sur ces abords.

Il donne lecture du devis de l'entreprise COLAS qui s'élève à la somme de 1 211,00 € H.T. soit un TTC de 1 453,20 €.

Il est précisé que ces travaux sont à affectés au programme d'investissement de l'opération Scolaire de Neuilly sur Eure avec les travaux de l'aire sécurisée.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les travaux concernant l'engazonnement des abords de l'aire sécurisée d'arrêt de bus de Neuilly sur Eure pour un montant H.T. de 1 211,00 € H.T. soit un TTC de 1 453,20 €.

Maison de la CDC et des Services

Compte-rendu avancement de travaux

Monsieur le Président indique que l'avancement du chantier est conforme au planning prévu.

Des modifications doivent être apportées et des devis vont être soumis à délibération.

Devis ERDF – Travaux dépose d'un coffret électrique

Monsieur le Président indique qu'il est obligatoire de retirer le coffret électrique qui gêne les travaux de bardage actuellement.

Un devis a été demandé à l'entreprise ERDF qui nous a indiqué que le coût de la dépose du coffret est de 1 983,71 € H.T. soit un TTC de 2 380,45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par VINGT SEPT (27) VOIX POUR et UNE (1) VOIX CONTRE,

- **PREND EN COMPTE** le devis de l'entreprise ERDF pour la dépose du coffret d'un montant H.T. de 1 983,71 € ; T.T.C. de 2 380,45 €

Avenants

Monsieur le Président indique que des modifications ont été apportées dans le chantier de la construction des bureaux de la Communauté de Communes et Maison des services.

La SARL Denis MARIÉ a adressé une proposition pour la plus-value couverture en zinc QUARTZ d'un montant de 3 008,88 € H.T. ; T.T.C. 3 610,66 €

L'entreprise SANICHAUFFAGE propose pour le surplus pompe à chaleur, vase expansion, robinetterie, contrôle, extincteur et adaptation des plans pour un montant total de H.T. 5 243,93 € ; soit un T.T.C. de 6 292,83 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par VINGT SEPT (27) VOIX POUR et UNE (1) VOIX CONTRE,

- **ACCEPTE** les avenants des entreprises :
- La SARL Denis MARIÉ pour la plus-value couverture en zinc QUARTZ d'un montant de 3 008,88 € H.T. ; T.T.C. 3 610,66 €
- L'entreprise SANICHAUFFAGE pour le surplus pompe à chaleur, vase expansion, robinetterie, contrôle, extincteur et adaptation des plans pour un montant total de H.T. 5 243,93 € ; soit un T.T.C. de 6 292,83.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants avec les entreprises ci-dessus nommées et tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

ZI Basse Martinière

Compte-rendu avancement de travaux

Monsieur le Président indique que les travaux de voirie ont commencé sur la ZI Basse Martinière.

Il donne la parole à Monsieur BAILLIF, Vice – Président aux Finances qui explique, en visionnant le plan, que les lots :

- 6 a été vendu
- 1 et 5 sont en cours de vente
- 4 et 9 sont mis à disposition par convention avec une possibilité de vente ensuite
- 2,3 et 7 restent actuellement disponibles

Monsieur le Président indique que suite à ces locations et ventes des modifications ont été apportées au projet et des travaux complémentaires sont à prévoir.

Il présente un devis de l'entreprise de maçonnerie LEDAUPHIN pour la réalisation d'un muret pour l'installation de coffrets électriques d'un montant de H.T. 840,00 €, soit un T.T.C. de 1 008,00 €.

Monsieur le Président explique également que des lots supplémentaires ont été faits, il faut prévoir la fourniture et pose câble en sous terrain ainsi que les branchements en sous terrain. L'ERDF nous a adressé un devis pour ces travaux d'un montant H.T. de 3 560,11 €, T.T.C. : 4 272,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les devis des entreprises :
- LEDAUPHIN pour la réalisation d'un muret pour l'installation de coffrets électriques d'un montant de H.T. 840,00 €, soit un T.T.C. de 1 008,00 € ;
- ERDF pour la fourniture et pose câbles en sous terrain ainsi que les branchements en sous terrain d'un montant H.T. de 3 560,11 €, T.T.C. : 4 272,13 €.
- **INDIQUE** que ces travaux seront imputés au budget de la ZI Basse Martinière en investissements

Contrat d'Architecture pour Etude Préliminaire Travaux de couverture

Monsieur le Président explique au Conseil que lors de l'ancienne mandature, la question de la remise en état des bâtiments situés sur la ZI Basse Martinière s'était posée. Afin d'y répondre une demande d'études préliminaires a été demandé au bureau d'architecture ARCHI TRIAD. Aucune suite n'a été donnée sur cette proposition de travaux mais le bureau d'études a fourni le travail demandé.

Monsieur le Président propose le contrat d'architecture pour études préliminaires d'un montant H.T. de 1 500,00 €, soit un T.T.C. de 1 794,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité

- **ADMET** l'entreprise ARCHI TRIAD pour le contrat d'architecture pour études préliminaires d'un montant H.T. de 1 500,00 €, soit un T.T.C. de 1 794,00 €.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer le contrat d'architecture avec l'entreprise citée ci-dessus.

Avenants

Monsieur le Président indique que suite aux modifications de lots supplémentaires apportées dans le chantier de la ZI Basse Martinière à Neuilly sur Eure, des devis ont été demandés.

Une proposition a été faite pour des travaux complémentaires : pénétrations dans les bâtiments et fourreaux pour l'alimentation EDF comprenant la fourniture et pose de fourreaux pour passage des câbles EDF par l'entreprise COLAS d'un montant H.T. 3 806,40 € ; T.T.C. 4 567,68 €

Il a été également nécessaire de demander des travaux complémentaires de démolition et voirie lourde pour trafic PL. En effet, pour accéder au lot 4 avec des poids lourds, le bâtiment sur route sera démoli et la dalle conservée et une voirie lourde sera réalisée sur la voie longeant la route. Les modifications au marché de l'entreprise COLAS, en plus-value et moins-value font ressortir un devis en plus-value d'un montant H.T. de 44 880,75 € ; T.T.C. : 53 856,90 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les avenants de l'entreprise COLAS :
- pour la plus-value de fourniture et pose de fourreaux pour passage des câbles EDF d'un montant H.T. de 3 806,40 € ; T.T.C. 4 567,68 €
- pour la plus-value de démolition d'un bâtiment et voirie lourde pour trafic PL d'un montant H.T. de 44 880,75 € ; T.T.C. : 53 856,90 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants avec l'entreprise ci-dessus nommée et tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Voirie

Compte-rendu avancement de travaux

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ORY, Vice – Président chargé des travaux et de la voirie.

Monsieur ORY indique que les réparations voirie ont été faites et il demande aux Maires de faire remonter les problèmes s'il y a lieu. Il précise qu'il s'est rendu sur place et qu'il n'a relevé une malfaçon rectifiée sur la commune du Pas Saint l'Homer.

Les enrobés devraient bientôt être réalisés et ensuite, début Juillet, l'entreprise ZUNINO interviendra.

Travaux complémentaires

Monsieur ORY indique que sur la commune de Moulicent les travaux programmés entraînent le besoin de grilles.

Un devis a été demandé à l'entreprise ZUNINO pour la fourniture et pose de grilles pour un montant H.T. de 750,00 € ; T.T.C. 900,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les travaux complémentaires comprenant la fourniture et pose de grilles pour un montant H.T. de 750,00 € ; T.T.C. 900,00 €, par l'entreprise ZUNINO

Marché Fourniture de Denrées alimentaires Restaurant scolaire

Longny au Perche

Monsieur le Président indique que l'entreprise retenue pour le lot 1 : surgelés est A2S qui change de dénomination sociale et devient Gastronomie Service. Il en est pris note et un certificat administratif sera établi auquel sera joint l'extrait du journal d'annonces légales informant de ce changement.

Appel d'offres pour les sites de Longny au Perche et Neuilly sur Eure

Monsieur le Président indique que le marché en procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires de Longny au Perche et Neuilly sur Eure a été signé pour l'année scolaire 2013/2014 et qu'il se termine donc au 31 août 2014.

Il demande au conseil l'accord pour procéder à un appel d'offre à bons de commande par procédure adaptée d'une durée d'une année, soit pour l'année scolaire 2014/2015 pour la fourniture et livraison de denrées des restaurants scolaires de Longny au Perche et Neuilly sur Eure.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour procéder à un appel d'offre à bons de commande par procédure adaptée d'une durée d'une année, soit pour l'année scolaire 2014/2015 pour la fourniture et livraison de denrées des restaurants scolaires de Longny au Perche et Neuilly sur Eure.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des Etablissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu la délibération du Conseil Général de l'Orne en date du 4 avril 2014 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu l'article 6 du projet de statuts de l'Agence précisant que « Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création.

Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1^{er} Janvier de l'année suivant l'approbation des présents statuts par l'organe demandeur compétent sauf pour les années 2014 et 2015 ou les adhésions seront prises en compte dans les 3 mois suivant la demande »

Vu l'article 9 du projet de statuts de l'Agence précisant que « Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organismes publics de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant. »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour l'EPCI d'une telle structure, à l'unanimité

- **DECIDE**

- ★ d'adhérer à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »,
- ★ d'approuver le projet de statuts de l'Agence.

Ressources Humaines : Renouvellement contrat CAE

Monsieur le Président informe le Conseil qu'actuellement nous avons ouvert un poste en contrat CAE pour une durée de 6 mois à raison de 20 heures semaine.

Il soumet au Conseil son renouvellement dans les mêmes conditions. En effet, cette personne est affectée principalement au portage de repas. La formation s'est concentrée dans un premier temps sur le portage avec toutes les données de respect de l'hygiène alimentaire et la chaîne du froid et dans un second temps nous souhaiterions apporter une formation complémentaire au niveau administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par VINGT SIX (26) VOIX POUR et DEUX (2) VOIX CONTRE,

- **DEMANDE** le renouvellement du contrat CAE à compter du 15 juin 2014 pour une durée de 6 mois à raison de 20 heures hebdomadaires.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer le contrat de renouvellement avec Pôle Emploi et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Contrat Enfance Jeunesse

collectivité que les prévisions faites au tout début du Contrat Enfance Jeunesse sont dépassées et qu'il serait souhaitable de faire un avenant avec la CAF et la MSA.

Il a été demandé une subvention supplémentaire de 2 000,00 € pour l'année 2014 qui a été acceptée et inscrite au BP 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **DEMANDE** à la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de procéder à un avenant pour réajuster les prévisions proposées par la Maison des Jeunes et de la Culture
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Inscriptions budgétaires

Modifications budgétaires

Budget Principal – Virement de crédits

Monsieur le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif 2014 du budget principal étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DM –

21318 – opération 14 – Construction Autres bâtiments publics	- 3 000,00 €
6531 - Indemnité	- 4 800,00 €
6532 – Frais de Missions	4 800,00 €
274 – Prêts – opérations financières	3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par VINGT CINQ (25) VOIX POUR et TROIS (3) VOIX CONTRE

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

DIVERS

SCOT – PLUI – Madame ENCELIN demande à Monsieur GRUDÉ de mettre à l'ordre du jour le PLUI.

Monsieur GRUDÉ explique que le délai accordé aux communes pour approuver les statuts modifiés de la communauté de communes intégrant notamment l'urbanisme vient d'arriver à échéance.

Il indique au Conseil les commissions du SCOT

- 1 – Population – Logement et Services
- 2- Développement économique et l'emploi
- 3 – Patrimoine, Tourisme, Loisirs
- 4 – Mobilité, Transports et réseaux
- 5 – Espace et Agriculture
- 6 – Environnement, Biodiversité et Energies

Il serait bien que chacun réfléchisse à la commission à laquelle il souhaite s'inscrire.

La prochaine réunion de la Communauté est prévue le 30 Juillet 2014 à Malétable.

Toutes les matières à soumettre à délibération étant épuisées, la séance est levée à 23 H 00 mn.